



SNUipp - FSU



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

SNUipp-FSU 38,
Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2

tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

DÉPOSÉ LE 25/04/2008

En mai, on dit STOP !

Là, c'est certain, l'annonce faite par notre président de « *liquider mai 68* », et les mille maux qu'il met derrière, prend des formes concrètes : programmes étriqués et rétrogrades, haro sur les travaux des chercheurs et les « *pédagos* », retour aux *bonnes vieilles méthodes miracles du bon sens populaire*, déchiffrage et rabâchage, rajout d'une bonne louche de *soutien* pour ceux qui ont des difficultés en se prévalant hypocritement de la notion d'*égalité*... Ces élèves, pointés du doigt, sanctionnés par un *travailler plus pour rien*, plutôt qu'aïdés par un *travailler mieux pour réussir*..

Après tout - dixit notre ministre - les riches bénéficient bien de réduction d'impôts pour *faire soutenir* (quel terme !) leurs enfants par les boîtes privées. Sûr qu'après ces cadeaux, il ne reste plus beaucoup d'argent pour compléter les réseaux d'aide.

Et bien sûr, comme c'est l'habitude de ce gouvernement, tout cela élaboré, décidé et mis en place, dans le secret puis dans l'improvisation totale, sans concertation et au mépris de notre métier et de notre expérience d'enseignant.

À cela s'ajoute une carte scolaire désastreuse (l'Isère est maintenant reléguée bonne dernière en ce qui concerne le taux d'encadrement des élèves), les établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) à l'horizon, le fichage des élèves...

Et puis, sinon le tableau serait incomplet, la promotion du mérite individuel pour les résultats de nos élèves et pour nos salaires....

Face à cette volonté méthodique de détruire l'école publique et ses valeurs, nous appelons les collègues, les parents, les citoyens à s'opposer fortement à ces projets réactionnaires, à imposer d'autres réformes pour l'école, garantissant à nos élèves un avenir qu'ils auront pu choisir.

Après tout, mai 68 a 40 ans, un anniversaire, ça se fête ! Non ?

Gabrielle Beyler, Emmanuel Carroz



Le SNUipp Isère et la FSU appellent à une importante mobilisation dès le 1er mai et tout au long du mois

-  **1^{er} mai** : manifestation 10 heures, gare de Grenoble
-  **Jeudi 15 mai** : grève nationale unitaire dans les écoles !
-  **Dimanche 18 mai** : manifestons tous à Paris ! *Inscrivez-vous page 3*
-  **Samedi 24 mai** : parents, lycéens, enseignants : dans la rue, partout en France



Participez aux réunions d'informations syndicales du SNUipp - FSU le samedi 24 mai 2008



Appel à la mobilisation pour une politique éducative ambitieuse

Le budget 2008 qui sera appliqué à la prochaine rentrée est contesté par les élèves, les parents d'élèves, les personnels, les étudiants, les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et tous les partenaires de l'École. Les mobilisations vont croissantes et portent l'exigence de moyens pour la réussite et la démocratisation du système éducatif.

Les 11200 suppressions de postes entraîneront des classes surchargées, rendant impossible le suivi individuel des élèves. Dans le second degré cela va conduire à des disparitions de formations et d'options et la fin de dispositifs pédagogiques et de soutien innovants.

Conjuguée aux retraits de moyens, la mise en place précipitée, sans réflexion préalable et sans concertation suffisante, du bac pro 3 ans dans les LP, suscite des inquiétudes légitimes quant à la prise en charge des élèves en enseignement professionnel en particulier ceux qui sont en difficulté.

La transformation de l'École implique une toute autre dynamique pour le système éducatif et pour les métiers de l'éducation.

- Pour obtenir des budgets ambitieux qui permettent une transformation de l'École,
- Pour mettre en œuvre une autre politique éducative mettant la réussite de tous les élèves au centre de ses préoccupations,

Les organisations signataires appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations en cours :

- en organisant localement, dès la rentrée des vacances de printemps, des rencontres entre parents, lycéens, personnels de l'éducation et responsables des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public pour mieux les informer.
- en développant dans la durée des actions s'opposant aux conséquences du désastreux budget 2008 :

Par une journée nationale d'actions diversifiées le 15 mai,

Par l'organisation samedi 24 d'une grande journée de mobilisations, de rencontres avec la population et de manifestations dans tous les départements.

Ceméa, Confédération Étudiante, CRAP-Cahiers pédagogiques, FCPE, Ferc-CGT, FIDL, Les Francas, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'Enseignement, Sgen-CFDT, Sud-Éducation, Sud Étudiant, Unef, UNL, Unsa Éducation

■ Salaires, emploi, retraite, santé, solidarité : le 1^{er} mai, j'y vais !

Manifestation départ 10h, gare SnCF de Grenoble - Arrivée Victor Hugo : stands...

■ Jeudi 15 mai : grève nationale unitaire dans les écoles !

C'est peu dire que le mécontentement grandit dans les écoles au point d'atteindre l'exaspération. Depuis la rentrée scolaire, c'est à la chaîne que les attaques et les provocations se succèdent :

- suppression de 11 200 postes dans l'EN et promesse d'une amplification de la mesure pour les années à venir,
- augmentation vraiment ridicule des salaires des fonctionnaires,
- augmentation du temps de cotisation à 41 ans pour la retraite,
- décision unilatérale de réorganiser de la semaine scolaire,
- atteinte au droit de grève avec la mise en place de garderie les jours de grève dans les écoles,
- « nouveaux » programmes, rédigés dans l'opacité, qui nous ramènent à une époque que même les plus âgés d'entre nous n'ont pas connue,
- disparition programmée des RASED,
- stages de remise à niveau installés dans l'improvisation la plus totale,
- et bien sûr le forcing de notre Inspecteur d'Académie pour imposer *Base élèves* contre la volonté des parents d'élèves et des enseignants.

Les journées de grèves précédentes ont été fortement suivies. Depuis, des mouvements d'ampleur se développent dans le second degré, mais aussi dans le premier degré. La grève du 15 avril en région parisienne à l'appel du SNUipp a été particulièrement suivie et la colère de nos collègues s'est fortement exprimée.

Le 15 mai, ce sera une nouvelle journée, nationale et unitaire cette fois-ci. Écoles fermées en très grand nombre : voilà la réponse que nous devons donner au ministre de l'éducation nationale et au gouvernement.

Les choses vont évoluer dans les jours à venir : contenu des appels et syndicats concernés. Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure. À ce jour, lundi 21 avril, ce sont les syndicats nationaux SNUipp-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT qui se sont entendus pour appeler à la grève dans le cadre de la journée d'action du 15 mai (voir encadré ci-dessus)

■ Samedi 24 mai :

Journée de mobilisations, de rencontres avec la population et de manifestations dans tous les départements (voir encadré ci-dessus). Nous vous en dirons plus quand les modalités auront été décidées.



Participez aux réunions d'informations syndicales du SNUipp Isère le samedi 24 mai 2008 Informez votre IEN dès réception de ce bulletin



Ordre du jour

- nouveaux programmes
- organisation de la semaine
- base élèves
- ça se passe en Isère
- action

- Grenoble de 8h45 à 11h45

Bourse du Travail de Grenoble, 32 avenue de l'Europe,
Tram Grand' Place, traverser la passerelle

- Villefontaine de 9h à 12h

Salle Henri Bonnet à Villefontaine
à côté du cimetière, au Vieux Village

- Secteur de Roussillon de 9h à 12h

Salle du centre socio-culturel de **St Maurice l'Exil**
entre la salle Aragon et la Médiathèque

■ Cette demi-journée n'est pas une grève

C'est un droit reconnu par la loi : elle est donc rémunérée normalement. Tout collègue, syndiqué ou non, titulaire, stagiaire ou liste complémentaire a le droit de participer à deux demi-journées par an.

Vous pouvez participer à n'importe quelle réunion ; si celle prévue dans votre secteur géographique ne vous convient pas, n'hésitez pas à vous rendre à une autre qui vous convient mieux.

Il n'y a pas d'autorisation à demander ni de convocation à présenter ni de réponse à attendre de votre IEN.

Chaque participant informe son collègue directeur, son IEN et les parents de ses élèves. (Voir modèle de lettre)

Lettre aux parents

Madame, monsieur,

Le décret du 25 mai 1982 prévoit l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail, regroupée pour les instituteurs et professeurs des écoles en deux demi-journées par an.

La deuxième demi-journée aura lieu le 24 mai. Je serai absent(e) ce matin là. Soyez assurés de notre volonté de construire une école de qualité, assurant à votre enfant le meilleur avenir.

Modèle de lettre à l'IEN

Madame, Monsieur l'inspecteur(trice) de la circonscription de

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section départementale du SNUipp le
signature

Dimanche 18 mai : manifestons tous à Paris

Amplifier la riposte, exiger des mesures d'urgence par un collectif budgétaire, l'ouverture de négociations pour la revalorisation de notre métier, la défense de notre statut et de nos missions et pour un système éducatif démocratique assurant la réussite de tous nos élèves. Après la grève du 15 mai, cette manifestation à Paris sera une occasion à ne pas manquer pour affirmer, des 4 coins de l'hexagone, tous ensemble, notre refus de voir dilapider l'école de la République, d'exiger le retrait des « nouveaux » programmes. Nombreux, nous montrerons notre détermination et notre volonté !

Dès réception de ce journal, inscrivez-vous pour participer à la manif. Un TGV est réservé. Il partira de Grenoble et prendra des manifestants à Saint Exupéry. Les horaires seront communiqués plus tard.

Petit (très gros) détail : ce genre d'opération coûte TRÈS cher. Il faut aussi penser au financement des déplacements par des collectes autour de nous.

■ Inscription et soutien financier :

Nom :

Prénom :

École :

Contact téléphonique :

Contact mail :

Je souhaite participer à la manifestation du dimanche 18 mai

- Départ en TGV de Grenoble Saint Exupéry

Je participe financièrement à l'organisation de la manifestation (penser à faire des collectes dans les écoles) et je verse la somme de : euros par chèque à l'ordre de SNUipp38

Coupon à retourner à SNUipp-FSU, Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex2

Vous pouvez communiquer ces informations par mail à snu38@snuipp.fr.

Pour les versements, pas possible par mail, à envoyer à la section départementale du SNUipp

■ Bienvenue à la lettre électronique du SNUipp Isère

En mars vous avez constaté la naissance de la lettre électronique du SNUipp Isère. Nous avons décidé de regrouper dans cette lettre les communications que notre section départementale souhaite faire à ses syndiqués et aux collègues dans les écoles. Il s'agit de répondre aux questions que vous pouvez vous poser ou de vous donner les informations que vous attendez. C'est un complément de l'Échos des cours pour répondre en temps réel à l'actualité.

- Vous êtes syndiqué et vous ne recevez pas la lettre électronique : envoyez-nous un mail à snu38@snuipp.fr

- Votre école ne reçoit pas la lettre électronique, signalez-le-nous à snu38@snuipp.fr, elle a dû être désabonnée.

■ « Nouveaux » programmes

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté un nouveau projet de programmes le 20 février. Le SNUipp a immédiatement réagi tant sur l'absence de consultation pendant la phase de rédaction que sur le contenu du document.

Pour le SNUipp la question des contenus d'enseignement est décisive pour la réussite scolaire de tous.

Le ministre de l'Éducation a réussi le tour de force de réaliser contre son projet de programmes une levée de boucliers très large alors même qu'il pensait que ses mots d'ordre populistes « resserrer sur les fondamentaux », « éliminer le jargon pédagogue » rencontreraient un certain écho. À l'initiative du SNUipp, 19 organisations ont finalisé un argumentaire unitaire et de nombreux chercheurs ont accepté que leurs contributions soient mises en ligne sur notre site.

Ce projet de programme, élaboré dans le secret, a été écrit sans prendre en compte l'expérience des professionnels et tourne le dos aux travaux des chercheurs de ces dernières décennies. Ces programmes sont irréalistes et inapplicables. Alors que le temps scolaire est diminué de 2 heures et que l'horaire d'EPS est augmenté d'1 heure, les programmes de mathématiques et de français sont alourdis. Avec l'introduction de l'instruction morale et civique et l'histoire des arts, les autres domaines ne pourront trouver suffisamment de place dans le peu de temps restant : ce projet privilégie les disciplines et évacue la transdisciplinarité. Contrairement à la volonté affichée de respecter la liberté pédagogique, les progressions proposées induisent un enseignement frontal allant du simple au complexe, multipliant l'entraînement et la répétition au détriment des situations de découverte et d'action. La mise en place de l'apprentissage précoce de la lecture fait de la grande section de maternelle un mini-CP... Le SNUipp dénonce la disparition de toute référence explicite à la scolarisation des 2 ans et les contenus proposés pour la petite section laissent la porte grande ouverte à sa disparition à court terme.



Après l'arnaque de la consultation, on signe la pétition !

Tout était déjà bouclé ? On s'en doutait !

Nous nous interrogeons sur la sincérité de cette consultation. Nous avons vite eu la réponse, ce n'était que de la poudre aux yeux : les manuels « conformes aux nouveaux programmes 2008 » sont arrivés dans les écoles. Vous connaissez beaucoup d'éditeurs qui auraient pris le risque d'imprimer des manuels alors que le contenu était susceptible de changer ?

Ceci ne peut que nous conforter dans l'idée que, malgré ses dires, le Ministre se moque totalement de l'opinion des enseignants. Son seul objectif : faire passer à la hussarde ces programmes auxquels la profession, de nombreux chercheurs et personnalités, les associations de parents sont totalement opposés.

La réponse à ce mépris passe entre autre par la signature de la pétition

« Projet de programmes de l'école primaire, copie à revoir ! »

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article425>

L'opposition à ces nouveaux programmes sera bien évidemment un des motifs important de la grève et des manifestations des jeudi 15 et dimanche 18 mai.

Nous vous invitons également à nous transmettre le résultat de vos travaux afin que nous puissions donner publiquement l'avis des collègues du département.

Le bureau départemental.

Une fois de plus, l'Inspecteur d'Académie de l'Isère se distingue :

Le SNUipp a demandé et obtenu que les collègues soient consultés sur leur temps de travail. Le ministre avait décidé et l'avait ensuite réaffirmé : la consultation devait avoir lieu sur le temps de classe le samedi ou le mercredi. L'IA de l'Isère s'est employé à priver une partie de nos collègues de ce droit en leur demandant de faire cette consultation en dehors de leur temps de service !

Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises auprès de l'IA pour qu'il applique les consignes ministérielles. Il s'y est refusé jusqu'au bout obligeant ainsi les collègues soit à faire du travail gratuit, soit à prendre sur leurs heures déjà insuffisantes de concertations ou d'animations pédagogiques.

Afin de permettre aux collègues concernés de ne pas se rendre à l'école en dehors de leur temps de service, nous avons déposé un préavis de grève pour cette date imposée autoritairement par l'IA. Non content d'avoir perturbé grandement le bon déroulement de cette concertation, il a souhaité ajouter au mécontentement des collègues en procédant à un recensement des grévistes ce jour-là.

Nous devons le dire, nous ne parvenons pas à comprendre quel intérêt a notre IA de monter les collègues contre leur hiérarchie et l'institution. Cela avait déjà été le cas avec l'affaire des congés parentaux. C'est encore le cas avec ce refus d'appliquer une note ministérielle. C'est d'autant plus regrettable que cela entraîne une importante dégradation des relations, jusque-là correctes que nous avons avec l'IA. Nous sommes bien obligés de constater depuis quelques mois que les affrontements sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pénibles. Là non plus, nous ne comprenons pas quel intérêt notre hiérarchie y trouve.

À moins que ce ne soit une consigne venue de plus haut. Quand on sait en quelle estime le Ministre de l'Éducation nationale tient les syndicalistes et la représentation des personnels...

Anne Tuillon

■ CAPD du 6 février 2008

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'examen de la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'école, la validation des barèmes et les bonifications exceptionnelles pour les permutations informatisées 2008.

● Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

110 collègues sont passés en commission et 55 étaient dispensés (faisant fonction et/ou déjà inscrits sur la liste d'aptitude 2007)

Sur ces 110, le nombre de dossiers litigieux à examiner dans cette CAPD était de 18.

Deux critères étaient retenus :

- l'avis de l'IEN
- l'avis de la commission

L'avis de la commission se décompose en 4 critères :

- le fonctionnement administratif
- la connaissance du système éducatif
- le rôle du directeur
- la communication avec les différents partenaires

Sur les 18 dossiers examinés, trois collègues de plus ont été inscrits sur la liste d'aptitude des directeurs d'école.

Une collègue en intérim n'a pas été inscrite sur la liste d'aptitude.

Soit au final, la liste d'aptitude à la fonction de directeur est de 149.

● Permutations :

Cette CAPD avait pour but d'examiner les bonifications liées au handicap et la validation des barèmes qui sont envoyés ensuite au ministère. Seuls peuvent être ajoutés par le ministère les points de renouvellement du premier vœu (5 points par an si le même 1^{er} vœu est demandé).

● Divers :

- En ce qui concerne les remplacements, et suite à la mise en place de la nouvelle gestion des moyens (NGM), l'Inspecteur d'Académie doit justifier devant le ministère son pourcentage de remplaçants. L'Isère a un point de plus que les moyennes nationales (on a du mal à l'imaginer) ! Ce qui laisse présager une baisse des moyens de remplacement... par contre là, on imagine bien le résultat...
- Il n'y a plus de recrutement en liste complémentaire (liste épuisée) : il y a donc 119 LC en Isère.



■ CAPD du 4 avril 2008 :

Cette CAPD avait pour ordre du jour les situations particulières, les priorités sociales et médicales, les postes à profil, l'organisation du temps partiel à la rentrée 2008.

Vous trouverez sur notre site la déclaration préalable du SNUipp concernant *Base élèves* ainsi que des précisions sur la réintégration des collègues en fin de congé parental.

Candidatures au poste de conseiller pédagogique :

20 candidatures ont été examinées. Trois avaient un avis défavorable de la commission. Un candidat ne s'est pas présenté.

Direction d'école :

Les directeurs et directrices d'école ayant exercé au moins 3 ans et qui ont ensuite obtenu un autre type de poste, lorsqu'ils sollicitent à nouveau une direction doivent obtenir un avis favorable de leur IEN.

33 étaient dans cette situation cette année. Un avis était défavorable.

Situations sociales et médicales dans le cadre du mouvement :

Dans le cadre du mouvement, des collègues en difficulté sociale ou médicale peuvent solliciter des priorités. Ils s'adressent pour avis au médecin de prévention ou à l'assistante sociale de l'inspection académique qui donnent des avis motivés à l'Inspecteur d'Académie. Ces avis conduisent à des priorités ou à des majorations de barème qui sont examinés en CAPD.

La prise en compte de ces difficultés particulières peut prendre différentes formes : priorité absolue ou ajout de 6 points au barème au premier et/ou au second mouvement. 62 collègues ont utilisé cette possibilité.

Demandes particulières :

Il arrive que des collègues s'adressent directement à l'IA pour obtenir une mesure particulière relative au mouvement (affectation, maintien, annulation, participation exceptionnelle au mouvement ...)

Ces demandes sont également examinées en CAPD.

Situations présentées par l'administration :

L'IA peut aussi prendre des mesures lorsqu'il estime qu'elles sont favorables au personnel et à la bonne marche du service (conflit entre collègues, avec des parents...). Pour la première fois, l'IA nous a présenté des situations en séance, sans documents préalable. Ce ne sont pas des conditions qui permettent d'étudier les dossiers et de contacter les collègues concernés pour remplir notre rôle de délégués du personnel. Nous n'avons donc pas les éléments nécessaires pour argumenter sur certains dossiers et nous le regrettons. Ces méthodes sont inacceptables.

Permutations

Suite aux permutations informatisées 107 collègues quittent le département et 174 l'intègrent.

Ont également été abordés divers sujets dont vous trouverez le détail dans des articles de ce numéro : service à temps partiel, service des maîtres formateurs, stage de remise à niveau CM1/CM2, co-enseignants...

Ces deux pages sont signées par les délégués du personnel du SNUipp Isère :
Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Emmanuel Carroz, Nicole Pignard Marthod, Anne Tuillon

■ Congés parentaux : l'IA recule, il revient sur la rétroactivité de la mesure !

Nous vous en avons informé en décembre : l'IA avait décidé de modifier les termes d'attribution des congés parentaux. Nous pensions que ces mesures n'entreraient en vigueur que pour l'année 2008-2009. Et bien non ! Non seulement l'IA n'avait pas l'intention d'attendre la rentrée scolaire pour les appliquer mais il avait décidé de le faire de façon rétroactive pour les collègues déjà parties en congé parental.

L'IA revenait donc sur l'engagement qu'il avait pris auprès d'elles de leur conserver leur poste pendant un an. Malgré un blocage complet de l'IA, qui refusait d'entendre nos arguments, nous avons accompagné les collègues dans les recours qu'elles ont déposés. Le SNUipp a, parallèlement aux démarches individuelles des collègues, déposé une requête auprès du recteur. Requête que la

délégation de la FSU a longuement argumentée lors d'un Comité technique paritaire académique.

Le Recteur a bien dû convenir que cette situation était inacceptable et l'IA a dû respecter les engagements qu'il avait pris au nom de l'État : réintégrer les collègues dans leurs droits. Elles retrouveront leurs postes et l'ancienneté acquise dans ces postes. Il va également accorder les mêmes droits (priorité sur leurs postes en cas de reprise de service à la rentrée et récupération des points d'ancienneté) aux collègues ayant pris un congé parental au cours de cette année scolaire. Nous avons donc réussi à obtenir ce que nous demandions depuis le début. C'est bien la preuve que nous pouvons encore faire respecter le droit, mais à quel prix !

Encore une fois : pourquoi monter les collègues contre la hiérarchie et l'institution ? Dans quel intérêt ?

■ Samedi matin

La suppression du samedi matin et de deux heures d'enseignement pour tous les élèves va bouleverser le fonctionnement des écoles en diminuant le temps des apprentissages. Décidée sans concertation par le ministre, elle devrait être appliquée à la rentrée.

Sur les 72 heures dégagées, 60 serviront aux actions auprès des élèves en difficulté et à leur organisation ; les 6 autres aux relations avec les parents (intégrant l'élaboration et le suivi des PPS pour les élèves handicapés), 6 heures sont ajoutées aux 12 heures actuelles de formation.

- Comment adapter l'offre de soutien aux besoins constatés qui varient selon l'école, en ZEP ou non, le niveau d'enseignement, le type de poste occupé ?
- Dans les écoles où les élèves en difficultés sont très nombreux, fera-t-on appel aux enseignants des écoles voisines ?
- Comment articuler ce temps de soutien avec les activités extra-scolaires sportives ou culturelles des élèves ? Avec les études dirigées ? Quelle efficacité à cette augmentation du temps de travail quotidien de ces élèves ?
- Que deviendront les heures qui ne seront pas utilisées en soutien pour les enseignants ? Du temps de formation continue ?
- Quelles conséquences sur le ramassage scolaire, l'entretien des locaux (chauffage, horaires de travail des personnels communaux...) ?

Devant l'accroissement des inégalités (entre écoles, élèves et enseignants), face aux réponses insuffisantes en matière de temps de concertation, au vu des résultats de la consultation qu'il a organisée, devant cette décision unilatérale prise sans examen de toutes ses conséquences, le conseil national du SNUipp a décidé de ne pas signer le relevé de conclusions et d'en informer la profession et les parents d'élèves. Il continuera à porter ses revendications en matière de temps de service, de travail en équipe et de prise en charge de la difficulté scolaire.

Nous interviendrons pour qu'aucune décision contraire aux choix des conseils des maîtres ne leur soit imposée et pour que les équipes obtiennent le temps de travail concerté nécessaire.

■ Temps partiels : nouvelles quotités

Une des conséquences de la réorganisation de la semaine scolaire est la modification des quotités de temps partiel.

Les collègues ayant demandé un temps partiel à 77.78% et à 66.67% ont reçu de l'Inspecteur d'Académie une information leur indiquant les nouvelles quotités pour l'an prochain. Ce courrier était difficilement compréhensible et a fortement inquiété les collègues concernés.

Nous avons bien évidemment demandé confirmation que ce serait bien l'intégralité des services qui serait « proratisés » (excusez ce mot barbare).

Voilà les explications qui nous ont été données lors de la CAPD du 4 avril :

- Pour les collègues à 77.78%, le temps de service sera de 75%, payé 75%, à savoir 75% des 24 heures devant la classe entière, soit 2 demi-journées de moins par semaine et 75% des heures correspondant à la suppression des 3 heures du samedi matin (108 heures annuelles).
- Pour les collègues à 66,67% (temps partiel de droit uniquement), le temps de service sera de 62,5%, payé 62,5%,

à savoir 62,5% des 24 heures devant la classe entière, (soit 3 demi-journées de moins par semaine) et 62,5% des 108 heures.

- Pour les 50%, ce sera 50% des 24 heures et 50% des 108 heures annualisées.

L'organisation des 108 heures sera arrêtée par l'IEN sur proposition du Conseil des maîtres. Un projet de décret ministériel le laisse à penser. Ce devrait donc être le cas également pour les collègues à temps partiel.

Le SNUipp est intervenu en CAPD pour demander à l'Inspecteur d'Académie d'autoriser le temps partiel à 80% afin de permettre aux collègues actuellement à 77,78% de ne pas perdre 2,78% de salaire (ce qui risque d'amener certains collègues à renoncer à leur droit à temps partiel). Il se refuse, comme le font pourtant d'autres IA, à aller au delà de la possibilité offerte par la circulaire régissant le temps partiels des PE. La quotité de 80% n'est prévue que dans le cadre de l'annualisation du temps partiel. Il avait déjà décidé de ne pas la mettre en place. Une fois de plus ce sont les personnels qui font les frais de cette rigidité.

Mouvement : CAPD le mardi 13 mai : résultats à l'issue de la CAPD

Si vous ne souhaitez pas que les résultats vous concernant soient publiés, merci de nous le signaler de préférence par mail à snu38@snuipp.fr



■ Au pays des Bisounours : la carte scolaire nouvelle en Isère

Notre Inspecteur d'Académie est toujours aussi content de sa carte scolaire, nous ne pouvons pas comprendre comment il se satisfait que l'Isère soit devenu lanterne rouge pour le nombre de poste d'enseignants pour 100 élèves (P/E).

Tout est merveilleux comme nous le constatons tous dans nos écoles !

*Cette année alors que 1 150 élèves de plus sont attendus,
l'Inspecteur d'Académie arrive à fermer 70 classes et à n'en ouvrir que 48 !*

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, les effectifs dans les classes augmenteront à la prochaine rentrée.

Cette dégradation des conditions d'enseignement perdure depuis la rentrée 2004 date à laquelle, l'Inspecteur d'Académie a changé les seuils d'ouverture et de fermeture de classe en Isère et pourtant à l'époque, nous étions déjà en ce qui concerne les effectifs, très au-dessus des moyennes nationales.

Si nous en étions restés aux seuils de 2004, c'est-à-dire 30 élèves en maternelle, 26,5 en élémentaire, 27 en primaire, l'IA aurait dû ouvrir :

- 45 postes en maternelle au lieu des 13 ouverts.
- 46 postes en élémentaire au lieu des 20 ouverts.
- 14 postes en primaire au lieu des 6 ouverts.
- 31 postes en ZEP au lieu des 6 ouverts
- 10 retraits n'auraient pas eu lieu avec les anciens seuils.

Il manque donc 101 postes pour rester aux taux d'encadrement de 2004 c'est bien loin des seuls 41 postes octroyés à l'Isère dont se flatte l'Inspecteur d'Académie ; sans compter les 55 postes nécessaires aux réseaux d'aide simplement pour atteindre les moyennes nationales comme le SNUipp l'a constaté lors du CTP ASH de février 2008.

Et l'on veut nous faire croire qu'avec 30 postes de co-enseignants (à titre provisoire) on va pouvoir : « diviser par trois le nombre d'élèves quittant l'école primaire avec de lacunes graves » ? C'est bien pourtant l'objectif annoncé pour expliquer l'utilité de ces 30 postes.

Bien sûr, le SNUipp revendique plus de maîtres que de classes mais cela ne doit pas se faire au détriment des effectifs de l'ensemble des classes. Par cet affichage, l'Inspecteur d'Académie ignore délibérément la recommandation de limiter à 25 élèves les effectifs des classes en ZEP.

Au niveau national, le Ministre ordonne de baisser de 1 % le nombre d'élèves scolarisé à 2 ans. Pour notre département, où la scolarisation des 2 ans se fait pour 80 % en ZEP, ce sont encore ces zones clamées prioritaires qui paieront le plus lourd tribut et l'on voit déjà poindre que la scolarisation des 3 ans serait à son tour déconseillée.

Quant au remplacement, c'est un sujet de plus de satisfaction supplémentaire rue Joseph Chanrion : il n'y aurait là, comme vous l'avez constaté sans aucun doute, aucun problème, puisque nous ferions mieux que les autres départements !

Si vous avez aimé la carte scolaire au pays des Bisounours, alors vous aimerez encore plus la version 2008 de notre prochaine rentrée scolaire.

Si vous pensez que notre Éducation nationale vaut mieux que ce mauvais dessin animé, tous en grève le jeudi 15 mai et à Paris le 18 !



Valérie Millier

En lisant l'édito d'avril de notre Inspecteur d'Académie, vous pourrez constater que nous sommes au pays des Bisounours ... (extraits)

L'Isère a bénéficié de 41 postes qui seront répartis en s'appuyant sur les orientations arrêtées après la consultation du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) d'Octobre 2007 et les nouvelles orientations nationales. Elles s'inscrivent dans la continuité des années précédentes :

- maîtrise des flux scolaires : 48 classes ouvertes pour l'accueil des écoliers supplémentaires,
- accompagnement des élèves en difficulté : 24 enseignants partiront en formation longue spécialisée d'un an.
- amélioration de la prise en compte des projets de scolarisation des élèves handicapés par la création de :
 - 2 postes en CLIS (classe d'intégration scolaire).
 - 1 poste pour le centre hospitalier de Saint-Égrève.

Cette année, afin de tenir l'objectif national de réduire fortement le nombre d'élèves quittant l'école primaire avec des lacunes graves qui compromettent leurs chances de réussite scolaire, j'ai décidé de compléter le dispositif national (PPRE, stages de remise à niveau, RASED, aides aux élèves en difficulté dans le cadre des 60 heures) par l'affectation de 30 maîtres co-enseignants qui interviendront, au niveau de l'école élémentaire, dans les classes avec le maître titulaire. Ils concourront ainsi à la consolidation des apprentissages, prioritairement au cycle 2.

Enfin, grâce à la création de 3 nouvelles unités pédagogiques d'intégrations (UPI) relatives aux troubles importants des fonctions cognitives, les élèves handicapés pourront mieux poursuivre leur scolarité au collège.

Je suis certain que, cette année encore, avec le concours de chacun, ces mesures permettront d'œuvrer à la réussite de tous les élèves.

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courriel électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon - Mise en page : Anne Tuailon - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal avril 2008

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

Déclaration du SNUipp-FSU lors du CTP du 29 mars 2008

● Quels traits prend le visage de la rentrée 2008 ?

- **Traits tirés** avec deux fois plus de fermetures que d'ouvertures comme si notre département, pourtant le plus mal loti de France, n'avait pas un grand besoin d'ouverture de classes. Bien sûr, nous pourrions nous féliciter des 30 ouvertures de postes surnuméraires, mais lorsque nous analysons finement ces postes, nous nous apercevons :

- qu'un poste ouvert pour environ 300 élèves d'élémentaire voire même plus de 500.

- que ces créations se font pour des écoles très difficiles qui sont souvent soit victimes de fermetures, soit qui auraient pu bénéficier d'ouverture (en ZEP moyenne sur l'école supérieure à 25 élèves par classe)

- **Bouche amère** face à la multitude d'annonces médiatiques, de dispositifs à mettre en place presque dans l'instant comme l'accueil pendant les grèves, l'organisation de stage de « remise à niveau » durant les vacances, la consultation sur les projets de nouveaux programmes, le soutien hors du temps de classe mis en place par la suppression du samedi matin. Ce harcèlement (pas une semaine ne se passe sans nouveauté à mettre en œuvre) pousse les enseignants au ras le bol, au stress ... à la saturation ! Témoin les innombrables réactions immédiates et exaspérées des collègues directeurs sur la liste de diffusion académique, les témoignages quasi unanimes des collègues lors de nos réunions de secteurs, à la section départementale et lors de nos permanences téléphoniques.

Ce matraquage n'est ni innocent, ni nouveau : il a déjà été utilisé dans d'autres services publics notamment à France Télécom.

- **Lèvres crispées** quand la seule réponse aux revendications salariales, à l'augmentation du point d'indice sont les maigres 0.5% en mars et 0.3% en octobre saupoudrés d'invitations individuelles à travailler plus pour gagner plus : qui pour nous, instituteurs ou professeur des écoles, se traduit par du travail devant élèves en période de vacances. La seule augmentation salariale que nous revendiquons est celle du point d'indice.

● Que propose l'Éducation nationale en réponse ?

- **Un projet de programme rédigé dans l'opacité d'un cabinet ministériel sans concertation préalable**, qui fait fi de l'expérience des enseignants et des travaux de recherche pédagogique, qui risque même de déplacer l'échec scolaire dès l'école maternelle et qui constitue pour nous un projet réactionnaire au sens premier du terme.

- Consternation lorsque **des Inspecteurs de l'Éducation nationale déclarent publiquement en réunion de directeurs que la fin des RASED est annoncée très rapidement.**

À ce jour, nous n'avons aucune réponse à nos demandes faites lors du CTP ASH du 14 février 2008 pour des réseaux d'aide suffisants avec des personnels en nombres. 55 postes supplémentaires devraient être créés pour que nous arrivions aux seules moyennes nationales concernant les réseaux.

- **Oreille sourde et sanctions** sur le dossier base-élèves. (Déclaration de la FSU sur notre site)

● **Nous refusons cette logique comptable qui consiste à augmenter les effectifs pour mettre le plus grand nombre possible d'élèves devant un seul enseignant et nous ne pouvons accepter le discours qui sous-entend que l'enseignement serait identique et de même qualité quel que soit le nombre d'élèves dans la classe.**

Face à la dégradation des conditions de vie de nos élèves et de leur famille, nous devons faire face à une réalité scolaire totalement nouvelle.

À aucun moment, n'est prise en compte l'évolution de notre métier, la diversité de nos élèves :

- génération d'enfants à l'attention beaucoup plus fugitive
- élèves en situation de grandes difficultés scolaires
- élèves en situation de handicap
- élèves atteints de trouble du comportement

La vitrine de l'Éducation nationale que représentent les différents projets (PPRE, PPS, PAI) n'est qu'un leurre qui consiste à faire porter par l'enseignant et la famille la réussite ou l'échec des élèves.

Par exemple, lors de leur mise en place, les PEI, étaient pris en compte pour pondérer les ouvertures et les fermetures de classes. Maintenant, les PPS remplaçant les PEI se sont généralisés, dans les écoles. De plus en plus d'élèves relèvent de ce dispositif, or que constatons-nous ? Aucune amélioration sur les effectifs, bien au contraire!

L'optimisation des moyens, la mutualisation des savoirs, la rentabilité des structures n'est qu'un vocabulaire qui cache un appauvrissement du service public d'Education.

Le SNUipp FSU vous fait part de son profond mécontentement quant à cette carte scolaire qui ne répond à aucun moment aux besoins de l'école.

Nous terminerons cette déclaration par deux extraits du rapport Pochard qui n'ont jamais retenu l'attention.

- « **Les conditions d'enseignement dans le premier degré en France sont parmi les moins favorisés d'Europe.** »

- « **Le nombre moyen d'élèves par enseignant est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE.** »

Nous sommes très étonnés que ces pistes soient ignorées...

Maîtres en co-enseignement :

Lors du dernier Comité technique paritaire (CTP), l'Inspecteur d'Académie a décidé la mise en place de maîtres supplémentaires dans certaines écoles du département, qui auront pour mission première de réduire la proportion d'élèves en grosse difficulté quittant l'école primaire. Leur nombre a été fixé à trente. Un appel à candidature sera lancé courant mai, les collègues retenus conservant leur poste.

Le SNUipp revendique depuis de nombreuses années « un maître de plus que de classes » par école. Cela n'a rien à voir avec les mesures proposées ici qui visent, qui plus est, souvent, à compenser une mesure de fermeture.

Sommaire :

édito :	page 1	nvx programmes :	page 5	carte scolaire :	pages 8 et 9
action :	page 2	CAPD :	page 6	Base élèves :	pages 10 et 11
RIS :	page 3	congés parentaux :	page 7	réflexions :	page 12
Paris le 18 mai :	page 3	samedis matin :	page 7	Darcos :	page 12
stages RAN :	page 4	temps partiels :	page 7	encartés 1 tract :	RGPP

■ La mobilisation contre *Base élèves* se poursuit et s'amplifie en Isère



Ce sont 1 700 signatures de la pétition départementale dont nous sommes à l'initiative, qui ont été recueillies, et également 120 motions de Conseils d'écoles contre *Base élèves*. Ce n'est pas anodin, loin de là. Les collègues ont décidé, malgré l'injonction de notre Inspecteur d'Académie à ne pas le faire, de mettre *Base élèves* à l'ordre du jour des CE, d'en débattre, de voter (le plus souvent à l'unanimité) contre son installation dans leur école, et de signer une motion dans ce sens.

Le CIRBE, collectif de citoyens contre *Base élèves*, qui s'est formé en janvier dernier, a accompli un travail d'information important qui a permis de rendre public ce combat. De nombreuses réunions sont programmées dans le département. Celles qui ont déjà eu lieu ont réuni plusieurs centaines de

personnes. Les élus sont alertés ; de nombreux conseils municipaux ont déjà adopté un vœu marquant leur opposition à *Base élèves*.

Les formations mises en place pour les directrices et directeurs se tiennent maintenant à l'Inspection académique et sont régulièrement bloquées par des membres du CIRBE. La presse départementale, radios et télévisions se font l'écho de cette mobilisation qui a permis de voir plus de 1000 manifestants dans les rues de Grenoble le mercredi 2 avril. À l'issue de cette manifestation, une délégation a été reçue par un représentant du Préfet. Elle lui a confirmé notre demande de retrait de *Base élèves*.

Parents, enseignants, ou simple citoyen préoccupé des libertés individuelles : plus de 1 000 personnes qui manifestent ainsi contre un logiciel présenté comme un simple outil de gestion des écoles, cela n'est pas anodin non plus.

✓ Les directrices et directeurs d'écoles sanctionnés

Notre administration ajuste sa stratégie face à cette opposition. Ainsi, elle y répond par des injonctions plus ou moins menaçantes et pire encore, par l'appel des forces de l'ordre quand il s'agit de « débloquer » les formations et d'obliger nos collègues directrices et directeurs d'y entrer, encadrés par la police, en menaçant de « constater le service non fait » pour ceux qui refusent de participer à ces « formations » qu'ils n'ont pas demandées. Ainsi, des directrices et directeurs qui n'ont pas voulu forcer physiquement, et sous l'intervention des forces de l'ordre, le barrage opposé par des parents d'élèves, bien qu'étant retournés effectuer leur service dans leurs écoles, se sont vus signifier qu'une procédure de retrait de salaire pour service non fait avait été lancée à leur encontre.

Nous condamnons fermement, au sein d'une intersyndicale, les pressions exercées sur nos collègues.

✓ Pour le retrait de *Base élèves*

Nos arguments sont basés sur un travail approfondi sur les textes, la déclaration du Ministère de l'Éducation nationale (MEN), les échanges de courriers entre le MEN et la CNIL, la configuration, le contenu et les modifications depuis son origine du fichier *Base élèves*.

Nos arguments sont sérieux, ce ne sont pas des propos de soit disant extrémistes ; ils ne peuvent être balayés d'un revers de manche. *Base élèves* n'est pas un simple logiciel : les données se retrouvent dans une base de données accessible par le web donc potentiellement accessible par tous. Qui croit encore à l'invulnérabilité d'une base de données ?

✓ Trop d'opacité concernant *Base élèves*

Nous ne connaissons toujours pas les finalités réelles de cette base de données qu'on nous demande de mettre en place. Nous savons seulement qu'il nous est demandé d'y ficher à termes 6 500 000 élèves et leurs parents sans que cela n'ait donné lieu à aucun débat parlementaire. S'il s'agit d'un simple outil de gestion, en quoi les données sorties de l'école de manière nominative peuvent-elles servir ? C'est de données statistiques dont a besoin l'Éducation nationale pour gérer sa grande maison, pas de données nominatives ! Alors, pourquoi ?

Nous sommes dans un profond malaise. En tant que fonctionnaires, nous sommes tenus d'obéir à un ordre éthiquement inacceptable. En obéissant, nous allons à l'encontre des parents de nos élèves qui nous ont signifié leur opposition. Cela va gravement remettre en question la nécessaire confiance entre les parents et l'école.

✓ Trop d'irrégularités dans sa mise en place

Notre administration donne des ordres aux collègues sans se préoccuper des responsabilités, au regard de la Loi informatique et liberté, portées par les collègues entrant dans *Base élèves* sous cette pression.

Le Ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à mettre en place un système de mots de passe à usage unique. (Il avait même affirmé dans un courrier à la CNIL en 2005 que ce système était déjà effectif).

Lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale du lundi 31 mars, présidé par le préfet et où siègent les représentants des syndicats enseignants et des fédérations de parents d'élèves, le Secrétaire général de l'Inspection académique a dû reconnaître que ce système n'était toujours pas en place ! Mais, ça ne les gêne pas !

Donc, depuis 2004, des données confidentielles sont entrées dans Base élèves (et continuent de l'être) sans que le système de sécurité soit fiable, et ce, au mépris des recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le SNUipp a écrit plusieurs courriers à l'Inspecteur d'Académie concernant des irrégularités dans la saisie de données ou l'utilisation de Base élèves. Il n'y a jamais répondu.



✓ Voici les irrégularités que nous constatons :

- Seules quelques personnes déclarées à la CNIL ont le droit d'entrer les données dans BE.

Un IEN convoque des collègues en leur demandant de se faire accompagner des Emplois de vie scolaire travaillant dans leur école afin de les aider à entrer les données.

- Selon les recommandations de la CNIL, les données doivent être saisies à partir de la fiche type « BE » renseignée en connaissance de cause par les parents.

Aux enseignants qui n'ont pas encore fait remplir ces fiches, les animateurs TICE conseillent de se servir tout simplement des renseignements qui sont en leur possession dans l'école.

- Il est expliqué dans un mail envoyé aux écoles que, pour alléger le travail, il suffit de faire basculer l'ancien logiciel existant dans l'école dans BE.

Ce n'est conforme ni aux recommandations de la CNIL ni à la *Loi informatique et libertés*.

- Des animateurs TICE demandent aux collègues le contenu de leur fichier afin que l'IA se charge elle-même de faire la bascule.

Ce n'est pas conforme aux recommandations de la CNIL.

- Des animateurs TICE proposent de rentrer eux même les données.

Ce n'est pas conforme aux recommandations de la CNIL.

- La CNIL recommande la confidentialité des données recueillies.

Un IEN, pour étayer son argumentation, ouvre, devant des parents d'élèves, Base élèves sur des fiches réelles d'enfants (dont les parents ne sont pas présents).

Force est de constater que les recommandations de la CNIL garantissant les libertés individuelles sont bafouées au gré de cette mise en place au forcing de Base élèves.

L'Inspecteur d'Académie, à qui nous avons de nouveau soumis ces questions lors de la dernière CAPD le 4 avril, nous a clairement répondu que les recommandations de la CNIL n'étaient que des « recommandations » et donc **qu'il n'était pas tenu de les faire respecter** (et pourtant, sur son site, la CNIL affirme que ces mesures sont en application !).

Nos inquiétudes ne sont pas levées avec cette réponse. Nous avons vu, lors de l'interruption de *Base élèves* en juin 2007 pour cause de manque de fiabilité des mots de passe, que se sont les directeurs et directrices qui s'étaient retrouvés mis en cause. D'ailleurs, l'Inspecteur d'Académie n'a pas répondu à notre question récurrente : « **qui, au final sera tenu pour responsable de l'ensemble de ces irrégularités ?** »

Récapitulons :

- L'Inspecteur d'Académie reconnaît publiquement que la sécurisation renforcée ne sera pas mise en place avant juin,
- Les fiches de renseignements BE ne sont pas conformes à la loi « Informatique et libertés ».
- La bascule ou « moulinette » (sic) d'un fichier existant vers BE, telle qu'elle est demandée dans un mail de l'inspection académique correspond à une interconnexion de fichiers. C'est interdit par la loi « Informatique et libertés ».
- L'opposition des familles exprimée par écrit est négligée.

Tous ces aspects que nous contestons, ces irrégularités sont donc sources de litiges à venir.

Même si l'IA n'a pas répondu à notre question, ce sont bien les directrices et les directeurs d'école qui se trouveront tout désignés comme responsables de ces irrégularités !

Il faut continuer à expliquer, tenter de convaincre, mobiliser les parents, les élus et s'entourer d'un maximum de soutien. Notre combat est légitime, ça n'est pas le moment de baisser les bras.

Une caisse de solidarité, pour soutenir les directrices et directeurs sanctionnés va être mise en place de manière intersyndicale en relation également avec le collectif des parents (CIRBE).

Symboliquement, des fonds seront collectés lors d'un

Rassemblement devant l'IA le mercredi 30 avril à 16 heures
(date annoncée par l'IA pour le constat des services non fait, donc des retraits de salaires).

Nous vous demandons de nous tenir informés de ce qui se passe dans votre école et votre commune et de rester en lien avec nous pour résister à ces pressions.

■ Vous avez aimé *Base élèves*, vous adorerez ARDOISE

Ce nouveau logiciel destiné à remplacer deux autres logiciels utilisés par le Ministère de l'Intérieur prévoit de renseigner les caractéristiques personnelles de toute personne entendue comme victime, témoin ou auteur dans une procédure. Ainsi le policier ou le gendarme peut préciser dans la rubrique « état de la personne » les informations comme « homosexuel », « transsexuel », « handicapé », « sans domicile fixe », « personne se livrant à la prostitution », « travesti », « relation habituelle avec personne prostituée », « usager de stupéfiants » ou encore « permanent syndical » la Halde (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) a été saisie ainsi que la Commission nationale de l'informatique et des libertés et la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme. Il lance un appel aux organisations de défense des droits de l'Homme, aux syndicats, aux autorités morales et philosophiques et aux parlementaires pour qu'ils s'engagent contre le logiciel « ARDOISE ».

■ Vous donnerez également une mention spéciale à la vaste enquête nominative des élèves de 6^{ème} à laquelle 35 000 familles sont sommées de répondre.

Nous en reparlerons.

Le bureau départemental

Une suppression peut en cacher une autre

Réflexions autour de la suppression du samedi matin

Constat de plusieurs données déterminantes

1. Depuis longtemps, la notion de 15 % d'élèves en difficultés (qui sont en échec « scolaire », ne maîtrisent pas la lecture ni les données essentielles pour aborder le collège...) est acquise dans l'opinion publique, chez les parents donc (chez les enseignants aussi ?). Bref, l'état d'esprit général se caractérise ainsi : il est indispensable d'agir, on n'a que trop attendu, l'inaction est coupable, elle est condamnable, voilà enfin la réponse tant attendue.
2. Des stages de mise à niveau sont organisés pendant les congés. Chacun sait dans quelles conditions !
3. Les dispositions relatives à la suppression du samedi matin attribuent 2 heures d'aide personnalisée pour les élèves en difficultés.
4. Les dispositions relatives à la suppression du samedi matin attribuent aux enseignants la responsabilité de ces 2 heures : repérage, organisation, mise en œuvre, évaluation, relations nécessaires, intégration du dispositif au projet d'école présenté au conseil d'école...
5. La société, l'école donc, avance vers une mise en concurrence et une marchandisation. Le projet de rendre publiques et accessibles par Internet les évaluations des écoles a été annoncé officiellement, la déssectorisation vient compléter ce projet. Nombre d'officines para ou péri « scolaires » à but lucratif exercent déjà et piaffent à l'entrée de l'école ... Tout s'achète, tout se vend. L'école aussi ?

Ces dispositifs sont-ils adaptés aux difficultés des enfants ?

Quelles sont les difficultés, donc quelles sont les réponses ? Pour ce qui est des stages de remise à niveau, on peut pour le moins douter de la pertinence entre la « maladie » et le « remède ». Pour ce qui concerne les deux heures d'aide personnalisée consécutives aux mesures du samedi matin, il appartiendra aux conseils des maîtres de construire la démarche.

D'abord, il est possible de considérer que cette responsabilité est un piège : si ça ne marche pas, la faute sera encore celle des enseignants. Cependant, il y a là un espace de « liberté » pour construire de vraies réponses aux difficultés constatées. Liste non exhaustive : manque d'imagination, de créativité, de confiance en soi, d'estime de soi, pas que de l'« échec scolaire », pas que des carences cognitives, mais aussi de l'échec « social », du mal-être, et pas que celui des enfants, mais aussi parfois (souvent) de celui des familles... À l'évidence les réponses à ces difficultés ne sont pas uniquement de l'ordre du répétitif, du « bachotage » et débordent le cadre « scolaire »... Nous allons vite mesurer les limites de l'espace de liberté. Essayons, nous verrons.



Ensuite, je crois au bon sens de cette remarque entendue en réunion : ces deux mesures (de soutien : stages et deux heures du samedi) s'inscrivent dans le « saucissonnage » et cette rondelle du « soutien » sera vite confiée au marché. À l'évidence, la précipitation imposée est un outil pour contraindre les acteurs locaux à avoir « le nez dans le guidon », à trouver vite des réponses sur les modalités pratiques et par là éviter la réflexion sur le fond.

Enfin, dans ces deux dispositifs, une notion fondamentale de l'École publique disparaît : celle de L'OBLIGATION. L'obligation n'étant pas entendue comme « tu es obligé d'aller à l'école », mais comprise comme le devoir de l'État vis à vis de tous, y compris (et surtout) envers ceux qui sont le plus en difficultés. On devrait aussi examiner si la GRATUITÉ et la LAÏCITÉ ne sont pas en cause.

Tout ce que ces acteurs républicains ne feront pas, ne pourront pas faire ou seront empêchés de faire, ira au « marché », lequel participe déjà au démantèlement du service public.

Les amis de l'École publique soucieux de garder, de valoriser une école de la République, une école laïque, une école qui assure la réussite de tous ses enfants quelles que soient leurs origines sociale, géographique, philosophique, religieuse, sont condamnés à agir ... et encore plus fort.

Le défi à relever consiste à réfléchir, à proposer, à agir ensemble, en cohérence, en harmonie, dans l'école, dans la commune, dans la circonscription ...

Nous avons 2 mois pour poser des bases solides et ambitieuses.

14 avril 2008 - René Raffard

■ Darcos : toujours plus loin dans la provocation !

Des déclarations inacceptables

Dans l'édition du mardi 1^{er} avril « Mon quotidien », journal destiné aux enfants dès 10 ans, a confié la rédaction en chef de son édition au ministre de l'éducation nationale, Monsieur Xavier Darcos.

S'il est légitime que le ministre de l'Éducation nationale s'exprime dans ce journal, en revanche les propos qu'il tient sont intolérables. Ils soulèvent incompréhension, inquiétude et colère parmi les enseignants des écoles, lorsqu' il écrit, en évoquant le modèle d'« un bon prof » : « Quelqu'un qui râle, qui fait grève, est-il un bon modèle ? ». Le ministre entend-il dénigrer par de tels propos le droit de

grève, qui plus est auprès de nos élèves? Assimiler un enseignant gréviste à un « râleur », laisser entendre qu'il serait un mauvais exemple, voire un incompetent, est inacceptable et méprisant.

Le SNUipp rappelle que la grève est un droit constitutionnel et que la conscience professionnelle des enseignants qui y ont recours pour défendre l'école et leurs conditions de travail ne saurait être remise en cause. D'ailleurs l'étude de la constitution française et des droits des citoyens figure au programme de l'école primaire. Le ministre ferait mieux de donner le bon exemple.